

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
Arrondissement de Meaux
Canton de Mitry Mory
Commune d'Othis

DECISION DU MAIRE

N° 2023/07/05D

OBJET : M.2022.004M – Avenant n°1 - Lot n°4 : « Métallerie – Menuiserie métallique » Marché de travaux pour l'Extension et la mise en conformité de l'accessibilité de la Mairie – 4/6 rue Gérard de Nerval– Approbation

Le Maire de la Commune,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment son article R.2122-3,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 28 mai 2020, portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

VU l'avis d'appel d'offres publié le 23 juin 2022 au BOAMP sous le numéro 22-87601 pour la passation d'un marché de travaux pour l'Extension et la mise en conformité de l'accessibilité de la Mairie – 4/6 rue Gérard de Nerval,

VU la Décision du Maire 2022/12/04D du 26 décembre 2022 accordant le marché de travaux Lot n°4 à la société AISNE SUD ALU, sise ZI – rue Gustave Eiffel à CHATEAU-THIERRY (02400),

CONSIDERANT les modifications à apporter au marché, détaillées dans les devis du 29 mars 2023 et 3 juillet 2023,

VU le budget communal,

DECIDE

Article 1^{er}. – Un avenant au marché initial est signé entre la société AISNE SUD ALU et la Commune d'Othis.

Article 2.- Les dépenses en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville.

Article 4.- Il sera rendu compte de la signature de ces actes lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Article 5.- Ampliation de la présente décision est transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Seine-et-Marne, Madame la Comptable des Finances publiques assignataire de Meaux et notifiée au représentant de la société AISNE SUD ALU.

Fait à Othis, le 11 juillet 2023.

Le Maire,

Bernard CORNEILLE